

Projet d'établissement



Chers parents, chers éducateurs,

Le texte ci-après constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de réaliser, pendant les 3 prochaines années, les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret Missions du 24 juillet 1997.

La réalisation de ce projet d'établissement, qui est une œuvre collective, nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents et éducateurs, enseignants, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes.

A l'Institut du Sacré-Cœur de Burnot...

1. Priorités

Afin de concrétiser les projets éducatifs et pédagogiques de notre école fondamentale, l'équipe éducative a défini deux priorités pour les 3 années à venir : le **respect** et les **stratégies d'apprentissage**.

Notre priorité éducative : le respect

Dans notre école, nous inculquons des valeurs aux élèves. Nous souhaitons mettre l'accent sur le respect des différences et de l'environnement.

Nos actions amèneront les élèves à se respecter eux-mêmes, à reconnaître les autres dans leurs différences et à préserver l'environnement.

Notre priorité pédagogique : les stratégies d'apprentissage

Conscients qu'il existe autant de profils d'apprenant que d'élèves, nous veillerons à développer des stratégies efficaces et variées.

Ouvrir les portes du savoir,
du savoir faire et du savoir être
à TOUS NOS ENFANTS.

2. Continuité maternel - primaire - secondaire

Notre école fondamentale est située sur le même site que le Collège de Burnot.

Des activités sont mises en place pour faciliter le passage :

- du maternel au primaire par le biais du cycle 5/8 et des concertations entre les enseignants ;
- dès la 5^{ème} primaire, les élèves utilisent le même journal de classe qu'en secondaire ;
- des échanges alternatifs (maternel - primaire - secondaire) sont organisés ponctuellement ;
- du primaire au secondaire par le biais d'une journée vécue en classe par les élèves de 6^{ème} primaire en 1^{ère} secondaire.

Les locaux sportifs sont occupés tant par les élèves du primaire que du secondaire.

Deux demi-journées sportives sont organisées de la 1^{ère} maternelle à la 6^{ème} primaire ; celles-ci sont encadrées par des élèves et des professeurs du secondaire.

